



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Patiente frappée à l'hôpital de St-Loup Le Département de la santé et de l'action sociale ouvre une enquête

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a pris connaissance avec vive préoccupation du conflit relationnel qui a donné lieu le mardi 17 septembre 2002 à des voies de faits entre un médecin et sa patiente à l'hôpital de St-Loup, avec une atteinte physique de celle-ci.

Le DSAS considère qu'il n'est pas acceptable pour un soignant, quelle que soit la situation, de porter la main sur un patient et il a décidé d'ouvrir une enquête, sous l'égide du Conseil de santé. Il note que le praticien concerné a rapidement tenu le médecin cantonal au courant de cette altercation, en soulignant que ce médecin n'a pas contesté les faits et qu'il a exprimé sans équivoque ses excuses auprès de la malade.

Le Département a pris note du fait que la Direction de l'Hôpital de St-Loup a suspendu provisoirement l'activité du médecin concerné.

Le DSAS relève que les relations soignant-soigné constituent un sujet toujours délicat qui implique respect et obligations de part et d'autre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 septembre 2002

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Dr Jean Martin, Médecin cantonal, tél. 021/316.42.50 Monsieur Bernard Decrauzat, Secrétaire général du DSAS, tél. 021/316.50.02